

1686

PARCS ET TRAVERSEES; Commission
Rapports et dossiers

MONUMENT OCTAVE CREMAZIE;
Carré Saint-Louis.

1904

1906

*Archives Municipales
de Montréal*

Si vous vous dépos-
sez de ce document
veuillez en prévenir
l'archiviste.

l'ARCHIVISTE

If you give away this
document, please ad-
vise, without delay,
the

ARCHIVIST

Parcs & Traverses: Commission

Rapports et dossiers.

1686

1688 ✓

1714 ✓

2092 ✓

2096 ✓

RAPPORT

DE LA

Commission des Parcs et Traver-
ses

demandant un crédit de \$250,
pour entouré d'une grille en
fer le Mounument Crémazie.

Présenté 10 Sept 1906
Finances

Adopté 17 Sept 1906

Entré vol. D. I. 5. page 119

et page 1. du vol. 13. des Rapports.

Crémazie

Extrait des procès-verbaux du Conseil de la Cité de Montréal,
Assemblée ajournée ~~du Conseil~~ tenue Lundi le 17 septembre 1906.

Soumis et lu le rapport suivant de la Commission des Finances
approuvant le rapport suivant de la Commission des Parcs et Traverses,
demandant un crédit de \$250 pour ériger une clôture autour du Monument
Crémazie.

LA COMMISSION DES FINANCES,
à l'honneur de faire rapport.

Que, en conformité des instructions du Conseil, elle a pris en con-
sidération le rapport ci-joint de la Commission des Parcs et Traverses
demandant un crédit de \$250, pour la pose d'une grille autour du Monu-
ment Crémazie, et qu'elle approuve la recommandation qui y est faite,
ladite somme devant être prise sur les arrérages de taxes de 1904.

Respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,
Hôtel de Ville,
Montréal, 14 septembre 1906.

(Signé) Louis Payette.
" L.A. Lavallée.
" George W. Sadler.
" L.A. Lapointe.

(Certifié)
(Signé) J. Pelletier,
C.C. & A.

LA COMMISSION DES PARCS ET TRAVERSES.

à l'Honneur de faire rapport.

Que le monument Crémazie sur le square ST. Louis devrait être
entouré d'une grille en fer pour le protéger contre les méfaits de
déprédateurs.

Qu'elle a fait préparer par le surintendant des squares, un estimé
du coût de cette grille, et dans le rapport ci-joint, que celui-ci a
soumis à votre Commission, il déclare que le coût s'élèverait à \$250.

Votre Commission prie le Conseil de lui voter ce montant.

RESPECTUEUSEMENT soumis.

Chambre de la Commission,
Hôtel de Ville,
Montréal, 6 septembre 1906.

(Signé) C. Robillard,
" A.A. Labrecque.
" Roméo Houlé.
" Eugène Guay.

Sur motion de l'échevin Payette.
Appuyé par l'échevin Robillard.

il est RESOLU: - - - Que ledit rapport soit reçu et adopté.

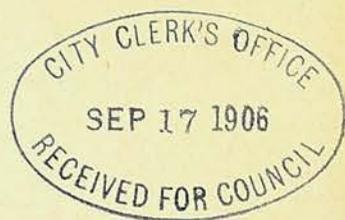
(Certifié)

L. O. David

Greffier de la Cité.

Crémazie

CITÉ DE MONTRÉAL



La Commission

..... des Finances

a l'honneur de faire rapport

Cue, en conformité des instructions du Conseil, elle a pris en considération le rapport ci-joint de la Commission des Parcs et Traverses demandant un crédit de \$250. pour la pose d'une grille autour du Monument Crémazie, et qu'elle approuve la recommandation qui y est faite, ladite somme devant être prise sur *les arrearages de taxes de 1904.*

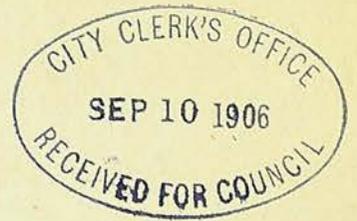
Le tout etc.

Chambre de la Commission,
Hôtel de Ville,
Montreal, 14 septembre 1906.

I hereby certify that there are sufficient available funds to cover the appropriation herein specified.
Via *\$250.00*
Belletier
C. C. & A.

*Louis Papineau,
Lafontaine
George W. Dallen
Lafontaine*

CITÉ DE MONTRÉAL



La Commission des Parcs et Traverses.

a l'honneur de faire rapport

Que le monument Crémazie sur le square St. Louis devrait être entouré d'une grille en fer pour le protéger contre les méfaits de déprédateurs.

Qu'elle a fait préparer par le surintendant des squares, un estimé du coût de cette grille, et dans le rapport si-joint, que celui-ci a soumis à votre Commission, il déclare que le coût s'élèverait à \$250.00.

Votre Commission prie le Conseil de lui voter ce montant.

Respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,
Hôtel de Ville,
Montréal, 6 septembre 1906.

J. Robillard
J. L. Laueque
Commissaire
J. J. J. J.

Montréal 5 Septembre 1906.

A Monsieur le Président

et à Messieurs les Membres

de la Commission des Parcs et Traverses.

Messieurs,

Tel que décidé à la dernière réunion de votre Commission il est de mon devoir de vous faire rapport sur la demande de M. Louis Fréchette re cloture autour du Monument Crémazie au Square St. Louis.

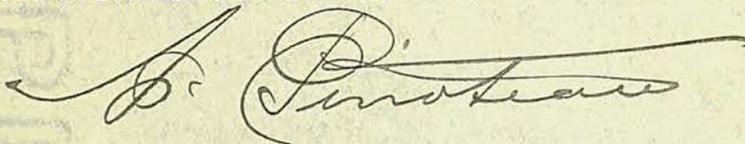
Après avoir examiné en compagnie de MM.L. Fréchette et Phil. Hébert et avoir acquis l'assentiment de ces Messieurs, je crois qu'il est opportun de construire une cloture autour du susdit monument pour sa protection. A cet effet j'ai demandé à M. O. Bélanger, fondeur rue Amherst, de me préparer un plan pour une petite clôture en fer de 30 pouces de hauteur posée sur pierre de taille enfouie dans la terre à 3 pieds de profondeur c'est-à-dire à l'épreuve de la gelée, Cette clôture posée atteindra 3 pieds de hauteur tel que démontré par le plan ci-joint et coûtera la somme de \$ 3.00 le pied courant toute posée.

En conséquence pour mettre le monument à l'abri de déprédation il faudrait à votre Commission une somme de \$ 250.00 pour la clôture et pose de gazon à l'intérieur d'icelle.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'Honneur d'être Messieurs,

Votre obéissant serviteur.



Surintendant des Squares et du Parc LaFontaine.

Montreal 5 Sept 1906

Corporation de Montréal
Hotel. Ville

Messieurs J'ai l'honneur de vous soumettre
le prix suivant pour une clôture en fer
forgé de soixante-et-douze (72) pieds de haut
être érigé au square St. Louis.

Faire la clôture, la poser, poser les
pierres au nombre de huit à raison de
trois piastres ($3^{\frac{00}{xx}}$) le pied courant.

Cet ouvrage est garanti de
première classe

Votre dévoué

O. Blanger
H. B.

Spécifications

Poteaux:— En fer de $1\frac{1}{4}$ pc. x $1\frac{1}{4}$ pc. enfoncé de 4 pes. dans la pierre, et plombé.

Barres verticales:— En fer de $\frac{1}{2}$ pc x $\frac{1}{2}$ pc. espacées de 3 pes. terminées en pointes tel que démontré sur le plan

Barres transversales:— En fer de $\frac{1}{2}$ pc x $\frac{1}{4}$ pc. une de chaque côté au haut et au bas, fixée à chaque barre et poteau au moyen de rivets.

Pierres :— Soutiendront 6 pes de terre, et seront enfoncées de 4 pieds en terre, grandeur de la pierre 6 x 6 ou 7 x 7

La clôture aura une hauteur totale de 36 pes de terre.

O. Blanger
A.S.B.

EXTRAIT

des minutes d'une assemblée de la Commission

Parks and grounds

Tenue le 9 Aug. 1906

Submitted a letter from Louis Pichette asking that Cremarie Monument on St. Louis Square, be surrounded with an iron fence to prevent depredations.

Referred to the Sup't of Parks and squares for a report.

(Certified)
 Pipeau
 Secretary

Montréal, 5 juillet 1906.

Monsieur l'Echevin Payette,

Montréal,

Cher Monsieur,

C'est d'après l'avis de M. le Maire Ekers que je me permets de vous écrire ce qui suit:-

Vous avez probablement appris que le comité chargé de l'érection du monument Crémazie, lequel a été inauguré au Square Saint-Louis, le 24 juin dernier, a fait don du susdit monument à la ville de Montréal, par l'intermédiaire de son premier magistrat, qui a gracieusement accepté l'offrande, au nom du Conseil de Ville et des citoyens.

Ceci implique naturellement que l'entretien du monument doit être, pour l'avenir, à la charge des autorités municipales.

Or, ce monument, une des oeuvres d'art les plus remarquables de notre localité, se trouve à proximité d'une école populaire fréquentée par de nombreux enfants fort bruyants, très indisciplinés même, peu soucieux des choses de l'art et de la propriété publique; et tous les jours, malgré les efforts des gardiens de la paix, le monument est exposé aux déprédations d'une troupe de gamins aussi incorrigibles qu'entrepreneurs.

Je crois

Je crois que le seul moyen d'obvier à cela serait d'entourer ce monument, d'une grille en fonte, qui, sans en masquer l'apparence, le protégerait contre les méfaits des déprédateurs.

Espérant, M. L'Echevin, que, vous et vos collègues du Comité des Finances, voudrez bien prêter quelque attention aux remarques qui précèdent, et que personnellement vous voudrez bien les appuyer de votre influence, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments très distingués.

José Duchette

*Prés du Comité
Crémazie*

226, rue Sherbrooke Est.

C. N. A.

J'ai le ren
au profit de V. C.
et j'en ai de m
afin que vous pu la
V. dev. p. d. au
mes. pour justice
effusion cette ma dant
par devant au V. de
C. C. de V. de V. de
de cette V. de V.
lettre V. de V. sera son
a la fin de la de
cette V. de V. au V.
Je vous prie

Du
Paris

—
Le
Cours

de
Fickell

RAPPORT

DU

Comité des Parcs & Travaux
Recommandant de
voter \$1.000 pour
embellir la square
Louis, où doit être
placée la statue
d'Octave Crémazie.

Présenté 4 Mai 1904
financé

Adopté 13 Juin 1904

Entré vol. C. C. 5. page 139

et page 224 du vol. 11 des Rapports

Cumazie

TO THE CITY OF MONTREAL

THE FINANCE COMMITTEE

Respectfully Report

That, as directed by the Council, they have considered the accompanying Report of the *Parks and Amusement* Committee

for an appropriation of \$1.000 to embellish St. Louis square in view of the erection of the Cumazie Monument

and that they *Concur* in the recommendation therein made.

Said sum of \$1.000 to be charged against special appropriation for said purpose.

The whole nevertheless respectfully submitted.

Committee Room, City-Hall,

Montreal, *10 June 1904*

S. S. Vallières
S. S. Vallières
W. W. W.
Louis Forget
L. D. D.

I hereby certify that there are sufficient available funds to cover the expenditure specified.
Viz. *10 June 1904*

A la Cité de Montréal.

La Commission des Parcs et Traverses

a l'honneur de faire rapport

Qu'elle a pris en considération une lettre du Comité du Monument Crémazie, demandant à la Ville d'ajouter une souscription officielle aux montants déjà souscrits pour l'érection d'un monument à la mémoire d'Octave Crémazie, fondateur de la poésie Canadienne-française.

Elle a aussi entendu une délégation des citoyens qui ont entrepris l'érection de la statue d'Octave Crémazie, composée de l'Honorable Juge Pagnuelo, l'Honorable J.D. Rolland, MM. Gonsalve Desaulniers et Phillippe Hébert, Ces Messieurs ayant offert de donner à la Ville ladite statue, oeuvre du sculpteur Hébert; Votre Commission recommande d'accepter le don de ladite statue et de voter une somme de \$1.000 pour embellir le square St-Louis où elle doit être placée et pour faire les travaux nécessaires pour pouvoir l'asseoir.

Le tout respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,
Hôtel de Ville,
Montréal 3 Mai 1904.

D. Robillard
J. D. Rolland
G. Gonsalve
P. Hébert

TO THE CITY OF MONTREAL

The Parks and Ferries Committee

Respectfully Report.--

That they have considered a letter from the Crémazie Monument Committee, asking for a subscription towards the erection of a monument to the memory of Octave Crémazie, founder of the french canadian poetry.

They also heard a delegation of citizens, who have undertaken the erection of the statue of Octave Crémazie, composed of HonJusti-
Messrs.
ce Pagnuelo, Hon. J. D. Rolland, G. Desaulniers and P. Hébert. These Gentlemen having offered to give, to the City, said statue, which has been executed by Sculptor Hébert; Your Committee recommend to accept this donation and to vote a sum of \$1.000 to embellish St. Louis square, where it will be erected, and to make the necessary works in connection with the placing of same.

The whole respectfully submitted.

Committee Room,
City-Hall,
Montreal 3rd May 1904.

→ EXTRACT ←

From the Minutes of a Meeting of the Finance Committee

Held on the 22 April, 1904.

190

A deputation of citizens, members of the Cremazie Monument Committee appeared before the Committee and asked for a grant of \$1,000. towards the erection of said monument, said deputation being composed of Hon J.D. Rolland, Messrs Gonzalve Desaulniers, J.X. Perrault, Ubald Garand and R. Lacroix. It was suggested that the deputation submit their proposal to the Parks & Ferries Committee for a report to Council in the customary way.

(Certified)


City Clerk.

-Parks Com.-

COMITÉ DU MONUMENT CREMAZIE

Montréal, 18 avril 1904

A Son Honneur le Maire

et à MM.les Echevins de la Ville de Montréal.

Messieurs,

Le Comité de Citoyens, qui s'est chargé de prélever les fonds nécessaires à l'érection d'un monument à OCTAVE CREMAZIE, le fondateur de la poésie canadienne-française, a l'honneur de vous présenter cette humble requête.

Votre Commission des Parcs et Traverses a étudié la demande que le Comité du Monument Crémazie lui a faite, et elle a accordé d'excellent gré l'autorisation qui lui était demandée de placer au square Saint-Louis la statue du poète, votre Commission se rendant compte que ce monument devra rehausser la beauté du square Saint-Louis et conséquemment augmenter la valeur des propriétés avoisinantes.

Ce monument devant être érigé pour l'édification de toute la population de Montréal - sans distinction de croyances ou de nationalités - , et devant être réellement offert par les citoyens à la Ville pour l'embellissement de l'une de ses places publiques, le Comité du Monument Crémazie a jugé à propos de prier les représentants de la Ville de participer à cette oeuvre en ajoutant une souscription officielle aux montants déjà souscrits individuellement et de permettre ainsi au Comité d'organiser, pour le 24 juin prochain, l'inauguration de ce monument.

Le tout humblement et respectueusement soumis,

Le président du Comité:

Louis Tréchette

Les secrétaires:

Royanne Desaulniers
Le trésorier
Waldemar

Lettre de
Comité du Monument
Crémazie
pour acceptation

Presented to Council... 18 sept 1904
Présenté au Conseil.....

Referred to... finances
Renvoyé à.....

1688

REPORT

FROM THE

Parks of Paris Committee
To place the Cremazie
Monument on Louis
Square.

Presented *11 apr* 190 *4*

Adopted *Samedi* 190

Entered vol. *C. C. 5.* page *42*

and page *133.* of vol. *11.* of Reports.

Crémazie

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil de la Cité de Montréal, Assemblée Mensuelle,
tenue lundi le 11 avril, 1904.

Soumis et lu le rapport suivant de la Commission des Parcs & Traverses, pour
ériger le monument Crémazie sur le square St Louis.

La Commission des Parcs & Traverses

a l'honneur de faire rapport

Que, conformément aux instructions du Conseil, elle
a examiné la requête du Comité du Monument Crémazie, demandant l'autorisation
de fixer au Square St Louis l'emplacement de la statue du premier poète canadien-
français, Octave Crémazie.

Votre Commission, après mure délibération, recommande que cette autorisation
soit donnée et que le monument en question soit placé sur ledit Square St Louis,
sur la pelouse qui sépare de la rue St Denis le bassin occupant le centre de ce
square.

Le tout respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,
Hôtel de Ville,
Montréal, 29 mars, 1904.

(Signé) C. Robillard
F.E. Nelson
M.J. Walsh
J.O. Ricard.

Sur motion de l'échevin Robillard,
Appuyé par l'échevin Nelson,

il est

RESOLU :- Que ledit rapport soit reçu et adopté.

(Certifié)

Cyprien

Greffier de la Cité.

1686
Extrait des Consi
Mmeurat Remaje

11 Avril 1904

A la Cité de Montréal.

La Commission des PARCS ET TRAVERSEES.

a l'honneur de faire rapport

Que conformément aux instructions du Conseil elle a examiné une requête du Comité du Monument Crémazie, demandant l'autorisation de fixer au Square St. Louis, l'emplacement de la Statue du premier poète Canadien-Français, *Octave Crémazie*.

Votre Commission après mûre délibération recommande que cette autorisation soit donnée et que le Monument en question soit placé audit Square St. Louis sur la pelouse qui sépare de la rue St. Denis le *basin* occupant le centre de ce square.

Le tout respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,

Hôtel de Ville,

Montréal 29 mars 1904.

To the City of Montreal.

The Parks & Ferries Committee

Respectfully Report

That, in conformity with the instructions of Council, they have considered a letter from the Cremazie Monument Committee, asking that they be authorized to place ~~in~~ St Louis Sq. the statue of the first French Canadian poet, Octave Cremazie.

Your Committee, after due deliberation, recommend that such authorization be given and that the monument in question be placed ~~in~~ said ~~xxxxxx~~ St Louis Sq., on the lawn between St Denis St and the basin occupying the centre of such square.

Committee Room,

City Hall,

Montreal, March 29th 1904.

S. Robillard
W. Wilson
M. J. Walsh
J. O. Rivard

Montréal, 14 mars 1904.

A son Honneur le Maire H. Laporte

et à M.M. les échevins du Conseil de la Ville de
Montréal.

Honorables Messieurs,

Le Comité du Monument Crémazie a l'honneur de vous
soumettre respectueusement

Que dans le but d'exalter les lettres canadiennes-
françaises, la population a saisi avec empressement l'idée
d'ériger un monument au premier de nos poètes nationaux, Octa-
ve Crémazie;

Que la souscription instituée pour la réalisation
de ce projet patriotique va si bon train que le Comité d'or-
ganisation compte se trouver en état d'inaugurer ce monument
le 24 juin prochain, jour de la célébration de la Saint-Jean-
Baptiste;

Que ce dit Comité se compose de M.M. Honorable Sé-
nateur Béique, président d'honneur; Louis Fréchette, prési-
dent actif; Honorable Juge Taschereau, vice-président; Hono-
rable Juge Pagnuelo, vice-président; Gonzalve Désaulniers,
Raoul Lacroix, secrétaires; Ubalde Garand, trésorier; Dr E.P.
Lachapelle, Hon. Raoul Dandurand, J.X. Perrault, Arthur Beau-
chesne, Arthur Côté, Godefroy Langlois, Dr Adelstan de Martigny,
le Comte de Sieyes, Hon. J.D. Rolland, F.J. Bisailon, Philippe
Hébert, Omer Héroux, Uldéric Tremblay, Albert Jeannotte, Lou-
vigny de Montigny et Edouard Fabre Surveyer.

Que ce dit monument est offert, par les citoyens,
à la Ville de Montréal pour l'embellissement d'une de ses
places publiques;

Que le Comité d'organisation, après avoir discuté
sur les sites les plus propres à l'installation de ce monu-
ment, a arrêté le choix du square Saint-Louis comme étant le
plus convenable, à cause de son caractère et de sa localité,
à l'érection d'un bronze au fondateur de la poésie canadienne-
française.

En conséquence, le Comité du Monument Crémazie a
l'honneur de vous prier respectueusement de lui permettre de
fixer définitivement au square Saint-Louis l'emplacement de
la statue d'Octave Crémazie, sur la pelouse qui sépare de la
rue Saint-Denis l'étang occupant le centre de ce square: l'é-
rection de ce monument ne devant causer aucun préjudice aux
arbres ou aux parterres dont se décore le square, mais devant
au contraire rehausser leur éclat.

Le tout respectueusement soumis,

Louis Fréchette
par autorisation

Président

Raymond Desaulniers

Paul Sacrois
Secrétaires.

Louis Bouchette et autres
demandant la
permission de diriger
le monument
crématoire sur le
square St Louis

Presented to Council. 14. Mar. 1904
Présenté au Conseil.....

Referred to Parks & Exp.
Renvoyé à.....

CREMAZIE MONUMENT

MONTREAL, March 14th. 1904.

To His Worship Mayor H. Laporte
and to the Aldermen
of the City Council of Montreal.

Honorable Gentlemen,

The Crémazie Monument Committee beg to respectfully submit:

That, for the purpose of extolling canadian literature, the people at large have eagerly sided with the idea of erecting a monument to Octave Crémazie, the foremost of our national poets.

Subscriptions for that patriotic purpose have been pouring in at such a rate that the organization Committee are confident of being able to inaugurate this monument on the 24th. of June next, St. Jean Baptiste, day.

That said Committee is composed of Honorable Senator Beique, honorary president; Messrs. Louis Fréchette, president; Honorable Judges Taschereau and Pagnuelo, vice-presidents; Gonzalve Désaulniers and Raoul Lacroix, secretaries; Ubalde Garand, treasurer; Doctor E.-P. Lachapelle, the Honorable Raoul Dandurand, Messrs. J.X. Perreault, Arthur Beauchesne, P.-Arthur Côté, Godfroy Langlois, Doctor Adelstan de Martigny, Count de Sièyes, the Honorable J.-D. Rolland, Messrs. F.-J. Bisailon, Philippe Hébert, Omer Héroux, Uldéric Tremblay, Albert Jeannotte, Louvigny de Montigny and Edouard Fabre-Surveyer.

That said monument is offered by the citizens of Montreal to embellish one of its public squares.

That after discussing the most suitable sites for placing this monument, the organization Committee have chosen St. Louis Square, on account of its character and location whereon to erect a brazen statue to the memory of the founder of French-Canadian poetry.

The Cremazie Monument Committee beg, accordingly, to ask that you permit them to place the statue of Octave Crémazie in St. Louis Square, upon the lawn separating the reservoir in the centre of this square, from St. Denis street. The erection of this monument on that spot will, in no way, injure the trees or flower-plats which adorn the square, but will, on the contrary, enhance their beauty.

The whole respectfully submitted,

LOUIS FRECHETTE,
President.

GONZALVE DESAULNIERS,
RAOUL LACROIX,
Secretaries.